

L'an deux mille dix-sept, le huit décembre, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le mardi douze décembre à 18 heures 30, salle de la Mairie.

Le Maire,

Séance du 12 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY,

Pouvoirs : Jean-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Alain GRASS, Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Isabelle CARTON

Excusés : M. Jacques GALLAND

Absents : M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLÉIX, M. Rodolphe MARTIN,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CARTON

0) Convocations successives du Conseil municipal

Le Maire rappelle que la présente réunion du Conseil municipal fait suite à une première convocation du Conseil, adressée le 30 novembre 2017, pour une réunion fixée initialement au vendredi 8 décembre à 19 heures 30, mais qui n'a pu se tenir, le quorum des conseillers présents n'ayant pas été atteint ce jour.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 3 novembre 2017

Aucune observation n'est formulée sur le projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal, tenue le 3 novembre 2017. Le Maire le soumet au vote.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement pour l'année 2016

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, pour l'année 2016, de l'ancien territoire de la communauté de communes Auzances/Bellegarde ainsi que celui du service public assainissement non collectif de l'ancien territoire de la communauté de communes de Chénérailles sont présentés. De plus, chaque conseiller a été prévenu que les documents étaient accessibles depuis le site Internet de la commune.

Le Maire les soumet à l'approbation du conseil municipal.

M. Jean-Marie BERTRAND a laissé une instruction de vote à son mandant : il n'approuve pas ces rapports car ils ne font pas ressortir de comparatif de coûts et de prix avec les services publics des territoires voisins.

Pour	Contre	Abstention
5	1	1
	Jean-Marie BERTRAND	Julien MOURLON

3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2016, élaboré par le SIVOM Auzances/Bellegarde, est présenté au conseil municipal. De plus, chaque conseiller a été prévenu que le document était accessible depuis le site Internet de la commune.

Le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le conseil municipal demande au SIVOM :

- qu'il y ait 2 passages d'encombrants dans l'année, un en janvier et un en été
- que les réunions du SIVOM soient organisées en soirée et non en journée, car les délégués travaillent et ne peuvent pas assister aux réunions.

4) Autorisation de dépenses 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise le Maire à engager, à liquider et à procéder au mandatement, avant le vote du budget 2018 :

- **des dépenses de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- **des dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
 - o Crédits ouverts sur budget principal en 2017 : 170 790 € - dépense autorisée avant le vote du budget 42 697 €, répartie comme suit pour 2018 :
 - Opération 12 - matériel : 3 000 €
 - Opération 13 - voirie : 5 000 €
 - Opération 14 - salle polyvalente, salle association : 2 000 €
 - Opération 16 - aménagement bourg : 32 000 €
 - o Crédits ouverts sur budget atelier en 2017 : 14 441.99 € - dépense autorisée avant le vote du budget 3 610.48 €, répartie comme suit pour 2018 :
 - Compte 2313 : 3 600 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

5) Groupement de commande fioul

Le conseil départemental propose un groupement de commande pour l'achat de fioul, gaz, gasoil. Pour la Commune, seul le fioul pour le chauffage central est concerné.

Le cout d'inscription pour le marché de 4 années est de 350 €. Les prix ne seront connus que lorsque les entreprises auront répondu à l'offre. Le dossier est à transmettre, complet, au conseil départemental, pour le 31/12/2017, avec estimation des besoins. Le marché débutera le 1^{er} juillet 2018.

Si la commune adhère au groupement de commande, elle sera libre de passer ses commandes suivant ses besoins.

Les commandes restent individuelles et suivant les besoins (la consommation moyenne de notre commune est d'environ 6 500 l/an).

Le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à l'adhésion au groupement de commande pour l'achat de fioul.

Après discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse l'adhésion au groupement de commande et décide de rester avec le fournisseur local

Pour	Contre	Abstention
0	7	0

6) Questions diverses

a) Village de BAGNARD

Monsieur Claude PALMY souhaiterait acheter le bien de section attenant à sa maison ainsi que le chemin communal, de la parcelle AY 95 à la parcelle AY 72.

Le Maire propose de réunir, courant janvier, les habitants du village (seulement 2 familles : PALMY et BOURDERY) et le conseil municipal, afin de discuter du projet.

b) Assiduité au conseil municipal

Depuis 2014, 36 réunions du conseil municipal ont été organisées. 4 conseillers n'ont pas participé à plus de 20. Le conseil s'interroge sur ce défaut d'assiduité et va essayer de voir où se situe le problème.

Il est demandé et rappelé qu'il faut absolument envoyer un accusé de réception lors de l'envoi des convocations.

Le Maire informe qu'il est allé au congrès des maires, intégralement à ses frais sur ses fonds personnels.

c) Montée en débit

Le transfert technique a eu lieu le 05 décembre 2017 mais la montée en débit, dans certains foyers, n'a eu lieu que 6 jours plus tard.

d) Cave

La cave de l'appartement n° 1 a été inondée. Il faut déterminer d'où provenait l'eau.

e) Chemin de Barenteix

Une arrivée de sable s'est produite à l'endroit où le drain se déverse dans la buse qui traverse le chemin. L'entreprise SIMONET doit nettoyer le fossé. L'employé municipal passera sur les lieux après chaque pluie importante et nettoiera le secteur si besoin est.

f) Logements

Le logement n° 3 sera libre au 01/01/2018.

Le logement n° 1 est libre.

Tarifs applicables au 1^{er} janvier : (* les charges comprennent l'eau et le chauffage)

- Logement n°1 : 367 € + 100 €* = 467 €
- Logement n° 2 : 276 € + 50 €* = 326 €
- Logement n° 3 : 235 € + 50 €* = 285 €

g) Aménagement du bourg

- Rambarde CODECHAMP : Franck TABARD a transmis le schéma de la rambarde à l'architecte des bâtiments de France (ABF), pour avis, et à la commune.
- Mur CODECHAMP : les joints sont à refaire.
- Poubelles sur la place : un aménagement par des claustras arrondis va être effectué. La poubelle de la salle polyvalente sera remontée sur la place.
- Haie végétale : le pépiniériste, Monsieur BOUSTIE, propose de mettre un arbuste tous les mètres. Le conseil souhaiterait un arbuste tous les 1,5 m.

h) Courrier de Monsieur BAGUETTE

Le Maire donne lecture du courrier de M. BAGUETTE qui se plaint de la mauvaise qualité du colis de fin d'année. Il souhaiterait que la Commune ne s'approvisionne plus chez Casino à Bellegarde.

Il est rappelé que le colis n'est pas obligatoire, que les achats ont toujours été faits chez Casino et que jamais personne ne s'est plaint.

i) Village de Sannegrاند

Le Maire fait part d'un appel de la famille DUPLEIX concernant l'impraticabilité de la route de Sannegrاند le samedi 2 décembre du fait de la neige. Après s'être rendus sur place, le Maire et le premier adjoint ont constaté que la route n'était pas bonne, mais roulante. De plus de la pouzzolane était à disposition sur place.

j) Colis des aînés

La livraison des colis, par Casino, sera effectuée le jeudi 14 décembre à 15h00. Il est indispensable qu'ils soient distribués avant le 24 décembre 2017.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire

Isabelle CARTON

Le Maire

Alain BUJADOUX